



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

09.05.2008

Date de révision

Date de mise en
application

01.05.2008

1. Dénomination de la fonction

Responsable de centre d'impression

Code fonction

6.26.008

2. But de la fonction

Assurer la direction et la coordination des centres d'impressions regroupant diverses structures à caractère technique.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- diriger, coordonner et contrôler l'activité du personnel;
- définir les responsabilités au sein des différentes structures inhérentes aux centres;
- planifier, superviser et conduire les formations sur l'utilisation des appareils des centres;
- gérer et planifier les achats, définir les besoins entre les départements demandeurs, les acheteurs et les fournisseurs;
- gérer et assurer la maintenance des équipements et des installations des centres;
- prévoir les évolutions techniques, économiques, organisationnelle et ressources humaines;
- procéder à des études et à la réalisation de projets propres aux secteurs de l'impression et de la reprographie.

4. Exigences de la fonction

Formation de type BF de spécialiste en finition des médias imprimés ou formation jugée équivalente assortie d'une expérience antérieure de plus de 3 ans dans le domaine considéré, ainsi qu'une formation en management pouvant s'effectuer en emploi.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	C	H	B	H	Cl. max. 15
Points	34	9	42	8	50	Total 143